


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 11 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

N° 2025-007

 Commission
 d'appel d'offres

L'an deux mille vingt-cinq et le onze janvier à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI VALENSI, Maire par intérim.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J. GERARD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, M. SOONEKINDT représenté par Jacky GERARD
 Absent non excusé : C. MARTIN

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5,
- Vu le Code de la commande publique.
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public.

La Commission d'appel d'offres (CAO) étudie les candidatures et les offres dans le cadre des marchés supérieurs à des seuils européens.

La Commission de délégation de services publics (CDSP) étudie les candidatures et les offres lorsqu'un organisme public décide d'assurer la gestion d'un service public via un opérateur privé.

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la CAO et la CDSP sont formées du maire et de 5 conseillers municipaux, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cela fait un représentant pour l'opposition.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Si nécessaire, la séance sera levée pour permettre aux groupes de finaliser leur liste. Les listes candidates peuvent se faire connaître en séance, mais ils peuvent aussi se faire connaître avant pour que les services administratifs puissent imprimer des bulletins.

Les listes déposées par les candidats n'ont pas besoin d'être complètes (5 membres par commission).

Les deux commissions ayant déjà été créées par la délibération n°2020-012 en date du 27 mai 2020, la présente délibération ne les créera pas, mais les « confirmera ».

Pour information, sans que cela ne soit une obligation, il est constaté qu'il est généralement d'usage dans notre commune que les membres de la CAO siègent au sein de la « Commission MAPA ».

Il est aussi rappelé que les suppléants sont amenés à siéger dans l'ordre des tableaux, sans être le suppléant de tel titulaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De confirmer la Commission d'appel d'offres de la commune,
- De confirmer la Commission pour les délégations de services publics de la commune,
- De dire que ces deux commissions sont permanentes,
- De constater que les membres du conseil municipal qui y ont été élus sont présentés dans l'annexe jointe.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 13 JAN. 2025
Publié le : 13 JAN. 2025

Commune de Saint Cannat

Conseil municipal du 11 janvier 2025

Annexe à la délibération n°2025-007

Commission d'appel d'offres et Commission de Délégation de service public

Commission d'appel d'offres	
Titulaires	Suppléants
Président : Joël LEVI VALENSI	/
Yves FALCHI	Marie-Lorraine VOLAND
Daniel PETIT	Danièle BARBIER
Lyne MAURIZIO	Jean Paul VENTURINI
Didier JARNIGON	Jacky GERARD
Georges BESSE	Sandrine ROCHEZ

Commission pour la délégation de services publics	
Titulaires	Suppléants
Président : Joël LEVI VALENSI	/
Yves FALCHI	Marie-Lorraine VOLAND
Daniel PETIT	Danièle BARBIER
Lyne MAURIZIO	Jean Paul VENTURINI
Didier JARNIGON	Jacky GERARD
Georges BESSE	Sandrine ROCHEZ